

La BMCI a annoncé le **14 octobre 2017** son intention de rembourser intégralement et par anticipation son emprunt obligataire subordonné (Tranche A ISIN MA0000021578 ; Tranche C ISIN MA0000091829 et Tranche D ISIN MA0000091837), et ce en date du **22 novembre 2017**.

La BMCI constate que toutes les conditions ne sont pas réunies pour pouvoir réaliser cette opération.

En conséquence, le Conseil de Surveillance de la BMCI, réuni en date du **jeudi 9 novembre 2017**, a décidé de ne pas procéder au remboursement anticipé de cette dette subordonnée le **22 novembre courant**, et ce après en avoir avisé les autorités compétentes.

La BMCI rappelle aussi que les dispositions de la note d'information relative à son emprunt obligataire subordonné restent applicables.

Contact communication financière : karima.benabderrazik@bnpparibas.com • Tél. : +212 5 22 49 44 45



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change